

N° 39/12.18

[PRÉAVIS N° 39/10.18](#)

DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 3'450'000.00 POUR LE PROJET D'EXÉCUTION ET LA RÉALISATION DES ÉQUIPEMENTS DE L'ÉGLANTINE, LE GIRATOIRE DE WARNERY, LA SÉCURISATION ET L'ENTRETIEN DES ARBRES DU SECTEUR DE PRAIRIE-NORD ET CRÉATION D'UN CHEMINEMENT PIÉTONNIER, SUBVENTION ET PARTICIPATIONS DE TIERS NON DÉDUITES

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission de sept membres, chargée de l'étude de la prise en considération de l'objet cité en titre, s'est réunie à l'Hôtel de Ville, le 11 octobre pour la présentation du préavis et de ses enjeux. Elle était composée de Mmes et MM. Claudine DIND, Catherine HODEL, Galina SPILLMANN, François ENDERLIN, Maurice JATON, Ludivine GUEX présidente et Michaël FÜRHOFF, rapporteur.

Elle a été accueillie par une délégation de la Commune composée de Mmes et MM. Éric FAVRE, ingénieur adjoint technique du dicastère *infrastructure et gestion urbaine*, Alain JACCARD, chef de service du même dicastère, Jean-Jacques AUBERT, Municipal du même dicastère, Anouk PALTANI-BAUMANN cheffe de service du dicastère *Urbanisme, constructions et mobilité* et Éric ZÜGER, Municipal du même service. La commission remercie les intervenants pour leurs explications et leur présentation.

Une seconde séance de débat et de discussion a été planifiée le 13 novembre.

1 PREAMBULE

Le plan partiel d'affectation Prairie-Nord/Églantine permettra l'accueil, sur la partie Églantine de 700 à 900 habitants/emplois, et la réalisation sur la partie Prairie-Nord d'une école, d'installations sportives en plein air et d'un parc public.

Pour rappel le préavis poursuit plusieurs objectifs :

- Permettre la coordination de la phase d'exécution avec les promoteurs des équipements publics dans la parcelle de l'Églantine et dans le chemin de Tolochenaz
- Anticiper la demande de subvention PALM pour le giratoire de Warnery, pour lequel la procédure d'obtention auprès de la Confédération est d'environ 6 mois.
- Sécuriser l'arborisation et créer un cheminement de mobilité douce sur la parcelle de Prairie-Nord.

2 OPPORTUNITÉ AVEC L'ERM

La Ville a décidé de saisir l'opportunité d'augmenter la dimension des tuyaux d'eaux-usées à poser et d'ajouter un collecteur intercommunal pour l'ERM. Le but est d'éviter de nouveaux travaux de creusement plus tard. Bien entendu l'ERM remboursera ces travaux une fois son préavis voté comme il est expliqué dans le préavis de la Municipalité. La commission salue et encourage la coopération entre les différents organismes pour le bien-être des habitants du district.

3 GIRATOIRE DE WARNERY

Le futur giratoire est un point stratégique du PALM (Projet d'Agglomération Lausanne-Morges). Un passage de 5'000 actuellement et 7'800 véhicules par jour en 2030 a été estimé (cahier 2016).

La commission s'est demandée si le futur giratoire ne diminuerait pas la fluidité du trafic s'il est combiné avec celui de la gare. Il a été répondu que le canton a admis le fonctionnement en parallèle des deux giratoires. Il sera également adéquat si le giratoire de la gare devenait un carrefour. Dans le cadre du PALM, tous les PPA ont été pris en compte. En outre, le giratoire de Warnery est exigé dans le PPA précédemment voté. Il y a eu une enquête publique avec 2 oppositions levées.

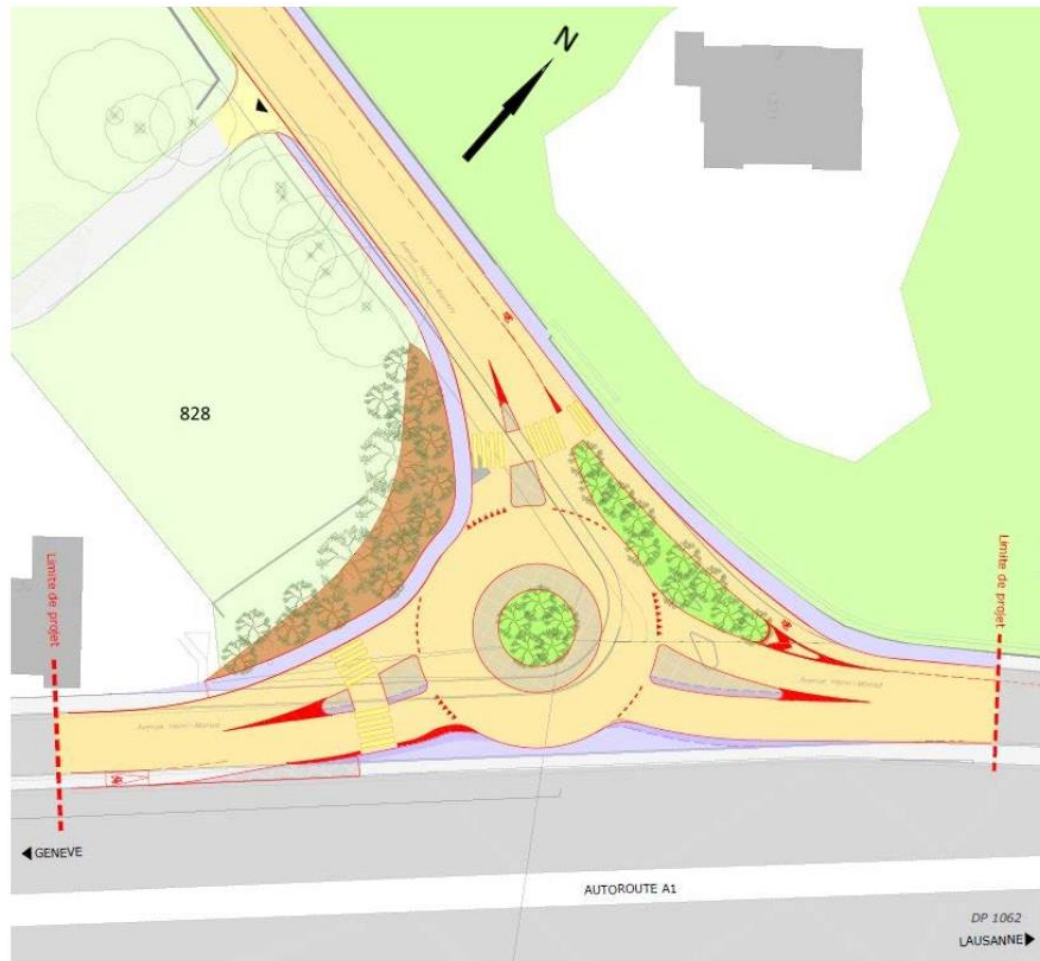


Figure 1 Plan de situation du nouveau giratoire repris du préavis

4 MOBILITÉ DOUCE

La mobilité douce est promue par le nouveau giratoire. En effet, le chemin en direction de la patinoire sera plus facile et plus sûr pour les cyclistes qui n'auront plus à descendre de leur vélo en montant l'avenue Warnery.

La création du chemin transversal est également un accès qui sera très prisé par les piétons et les cyclistes.

5 STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE

Lors de la réalisation de travaux, il est légitime de s'assurer que toutes les dispositions ont été prises pour respecter la stratégie énergétique de la Ville de Morges. Dans ce préavis, aucune fouille n'est prévue pour favoriser les énergies renouvelables bien que le futur quartier l'Églantine soit un quartier "durable". Concrètement la partie écologique sera réalisée par le promoteur qui a la volonté de poser des pompes à chaleur. Le gaz sera un appoint. Une étude a été réalisée pour savoir si une connexion était possible entre le futur quartier et la patinoire. Elle conclut que cela n'en vaut pas la peine énergétiquement parlant.

Ci-dessous la réponse aux intentions concernant le concept énergétique (CHF 47'000.00 votés en 2017 par le Conseil Communal), qui a été transmise par écrit suite à une question de la commission :

" Le concept énergétique du quartier de l'Églantine fait principalement recours aux énergies renouvelables. Le gaz naturel permettra de couvrir les pointes de consommation mais sera également disponible pour les habitants du quartier en cas de panne ou d'entretien des installations ayant recours aux énergies renouvelables. Le crédit octroyé pour élaborer un concept énergétique a partiellement été utilisé, un montant de CHF 4'900.00 HT a été investi dans le cadre d'une étude préliminaire intégrant la patinoire. Malheureusement, cette option a dû être abandonnée car l'énergie qui pourrait être soutirée à la patinoire était insuffisante pour garantir l'approvisionnement énergétique du futur quartier. De plus, le promoteur a souhaité lui-même financer le concept énergétique pour ses bâtiments, que nous avons accompagné sur le plan technique. Celui-ci, qui doit encore être confirmé sur la base des études techniques de détail, prévoit l'installation de pompes à chaleur, de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques, ainsi qu'une récupération de la chaleur des eaux usées. [...]"

6 ASPECTS FINANCIERS

Bien que la commission a eu la chance d'être composée des personnes expérimentées dans le domaine de la réalisation de travaux, il est toujours difficile d'estimer les montants en jeu.

Il a été expliqué à la commission que les honoraires d'ingénieur civil étaient compris dans une plus grande enveloppe pour la réalisation du quartier. Ceci explique le faible montant de CHF 70'000.00.

7 VŒUX EN SUSPENS

La commission a demandé si le montant de la vente des Grandes-Roches était prévu dans ces aménagements. La Municipalité a répondu par la négative. Toutefois la commission croit bon de rappeler ledit vœux :

Vœu N°1 : A ce stade en ignorant la hauteur du futur montant des aménagements des espaces verts du quartier Prairie-Nord / Églantine, la commission souhaite que le montant ne soit pas utilisé pour des études, mais à la réalisation concrète du vœu N°1 du rapport de commission N°10/3.17. En outre, dans le cas d'un éventuel reliquat, celui-ci devra être affecté à un projet en faveur du développement de la jeunesse en souvenir des Grandes-Roches.

8 CONCLUSION

La commission approuve les diverses réalisations du préavis étudié. Néanmoins, une majorité de commissaires aurait préféré enfouir un réseau de chauffage à distance ou plus d'interactivité entre le nouveau quartier et les installations énergivores de la patinoire.

Bien que la commission comprenne que ce qui a été proposé est le plus réaliste et le plus efficient en matière de mobilité douce, elle s'attendait à quelque chose de plus idéal.

Le volet financier est présenté de manière réaliste tout en optimisant les opportunités possibles pour réduire l'impact négatif des travaux.

Finalement, le giratoire de Warnery est l'objet le plus attendu de ce préavis et semble être la meilleure solution pour faciliter la vie des usagers de cette avenue.

La commission a voté à l'unanimité en faveur des conclusions du préavis de la Municipalité.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 3'450'000.00 pour l'étude et la réalisation des équipements de l'Églantine, le giratoire de Warnery, la sécurisation et l'entretien des arbres du secteur de Prairie-Nord et création d'un cheminement piétonnier, subventions et participations de tiers non déduites.
2. de dire que ce montant sera amorti par prélèvement de CHF 1'000'000.00 du fonds N° 9233.0011 "Fonds de réserve PPA Nord Églantine, frais d'équipement".
3. de dire que le solde de CHF 2'450'000.00, subventions non déduites, sera amorti, en règle générale en 20 ans, à raison de CHF 122'500.00 par année, à porter en compte dès le budget 2019.

La présidente

L. Guex

au nom de la commission

Le rapporteur

M. Fürhoff

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 5 décembre 2018.

DÉTERMINATION

DE LA COMMISSION DES FINANCES
DU CONSEIL COMMUNAL

N° 39/12.18

DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 3'450'000.00 POUR LE PROJET D'EXECUTION ET LA REALISATION DES EQUIPEMENTS DE L'EGLANTINE, LE GIRATOIRE DE WARNERY, LA SECURISATION ET L'ENTRETIEN DES ARBRES DU SECTEUR DE PRAIRIE NORD ET CREATION D'UN CHEMINEMENT PIETONNIER, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS DE TIERS NON DEDUITES

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission des finances s'est réunie le 12 novembre 2018 pour examiner cet objet.

Les commissaires étaient les suivants : MME Céline ELSIG et Maria-Grazia VELLINI, MM. Mathieu BORNOZ, Jean-Hugues BUSSLINGER, François ENDERLIN, Frédéric EGGENBERGER, Patrick GERMAIN, Marc LAMBRIGGER, Christian HUGONNET, Rémi PETITPIERRE et Mme Dominique KUBLER-GONVERS, présidente-rapporteur.

La commission des finances s'est déterminée uniquement sur la base des éléments financiers fournis dans ce préavis.

Ces éléments financiers font ressortir les trois points suivants :

- le futur giratoire de Warnery fait partie des mesures PALM 2016, il sera donc subventionné à hauteur de 35% soit environ CHF 635'000.00
- la subvention de l'Etablissement Cantonal d'Assurance (ECA) pour la pose des conduites d'eau potable devrait s'élever à CHF 65'000.00
- un montant de CHF 1'000'000.00, pour les frais d'équipements, sera prélevé sur le « fonds de réserve PPA Nord Eglantine, frais d'équipement ».

Détermination

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, la Commission des finances,

- accepte par 11 voix pour les conclusions du préavis susmentionné.

Commission des finances
La Présidente
Dominique Kubler-Gonvers

Morges, le 19 novembre 2018